

916. — 22 DÉCEMBRE 1838. — *Loi qui fixe le budget de la dette publique et les dotations pour l'exercice de 1839.* (Bull. offic., n. III.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget de la dette publique et des

dotations, pour l'exercice de 1839, est fixé à la somme de dix-huit millions trois cent trente-trois mille trois cent vingt-neuf francs neuf centimes (18,333,329-09), conformément aux tableaux ci-annexés.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1839.

Mandons et ordonnons, etc.

TABLEAU

Du budget de la dette publique et des dotations pour l'exercice de 1839.

TITRE PREMIER.

Dette publique.

CHAP. I^{er}. — *Intérêts de la dette.*

Art. 1 ^{er} . Intérêts de la dette active inscrite au grand-livre auxiliaire,	fr. 611,894	17	
— 2. Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 fr., à 5 p. c. autorisé par la loi du 16 décembre 1831 (n ^o 344),	5,040,000		} 6,048,000 00
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, 1,008,000			
— 3. Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt et arriéré pour les exercices clôturés,	128,000	00	
— 4. Intérêts de l'emp. de 30,000,000 de fr. à 4 p. c. autorisé par la loi du 18 juin 1836 (n ^o 327),	1,200,000		} 1,500,000 00
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, 300,000			
— 5. Frais relatifs au paiement des intérêts et de l'amortissement de cet emprunt,	6,000	00	
— 6. Intérêts de l'emp. de 50,850,800 fr. à 3 p. c., autorisé par la loi du 25 mai 1838 (n ^o 188),	1,525,524		} 2,034,032 00
Dotation de l'amortissement de cet emp., 508,508			
— 7. Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt,	40,000	00	
— 8. Intérêts de l'emprunt fait pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, au capital de 1,481,481 fr.	74,074,07		} 88,888 88
Amortissement de cet emprunt,	14,814,81		
— 9. Intérêts et frais présumés de la dette flottante,	150,000	00	
— 10. Id. Id. de la dette viagère,	7,000	00	
— 11. Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée,	95,000	00	
— 12. Intérêts à payer à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 sept. 1835 (n ^o 646),	230,705	89	
			} 10,869,520 94
	A reporter, fr.		10,869,520 94

(1) Présent: à la chambre des représentants, le 15 novembre 1837. — Rapport par M. Verduesen, le 14 décembre. — *Monit.* du 17. — Discussion le 17 décembre et adoption par 58 voix contre une. — *Monit.* du 18.

Rapport au sénat par M. Biolley, le 19 décembre. — *Monit.* du 20. — Discussion le 22 décembre et adoption à l'unanimité des 33 membres présents. — *Monit.* du 23.

CHAP. II. — *Rémunérations.*

Art. 1 ^{er} .	Pensions ecclésiastiques ,	650,000	}	3,005,000 00	}	3,661,349 20
	Pensions civiles ,	560,000				
	Pensions civiles ,	250,000				
	Pensions militaires ,	1,550,000				
	Pensions de l'ordre Léopold ,	30,000				
	Arriéré des pensions de toute nature pour les exercices clôturés ,	5,000				
— 2.	Traitements d'attente , traitements ou pensions supplé- mentaires et secours annuels ,			50,000 00		
— 3.	Subvention de la caisse de retraite ,			200,000 00		
— 4.	Crédit supplémentaire , remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des finances rete- nus en Hollande ,			400,000 00		
— 5.	Secours à des veuves , orphelins ou autres représen- tants de fonctionnaires et employés des administra- tions générales , décédés depuis 1830 , après avoir contribué , sous le gouvernement précédent , à for- mer les fonds des veuves et orphelins , créé en vertu de l'arrêté du 18 janvier 1814 , et qui ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse ,			6,349 20		

CHAP. III. — *Fonds de dépôt.*

Art. 1 ^{er} .	Intérêts des cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande ,	150,000 00	}	494,000 00
— 2.	Intérêts des cautionnements des comptables belges, ins- crits au grand-livre de la dette active d'Amsterdam ,	14,000 00		
— 3.	Avances aux fabriques d'églises , aux communes et aux établissements de bienfaisance , situés en Belgique , qui ont des capitaux inscrits au grand-livre de la dette active à Amsterdam , mais dont les intérêts ne sont pas payés ,	70,000 00		
— 4.	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du gouvernement actuel pour garantie de la gestion des comptables , et pour sûreté du paye- ment de droits de douanes , accises , etc. ,	160,000 00		
— 5.	Intérêts des consignations faites au gouvernement belge ,	50,000 00		
— 6.	Intérêts et remboursements des consignations dont les fonds sont encore en Hollande ,	50,000 00		
				Total. fr. 15,024,870 14

TITRE II.

*Dotations.*CHAP. 1^{er}.

Article unique. Liste civile (*mémoire*). 2,751,322 75

CHAP. II.

Article unique. Sénat, 22,000 00

CHAP. III.

Article unique. Chambre des représentants, 409,850 00

CHAP. IV. — *Cour des Comptes.*

Art. 1 ^{er} .	Membres de la cour ,	43,388 20	}	125,286 20
— 2.	Personnel des bureaux ,	65,000 00		
— 3.	Matériel et dépenses diverses ,	16,900 00		

3,508,458 95

Total du titre I^{er}, 15,024,870 14

Total du titre II, 3,508,458 95

Total général, 18,333,329 00